Adhésion de l'Uruguay à la Convention de Genève de 1906

Par lettre du 31 juillet 1918, la Croix-Rouge Uruguayenne nous a informés qu'en vertu d'une décision, du 16 juillet 1918, du Sénat et de la Chambre des Députés, la Convention de Genève du 6 juillet 1906, qui avait été signée *ad referendum*, a été approuvée.

La République Orientale de l'Uruguay était déjà considérée comme signataire de la Convention de 1906. Elle figurait au tableau officiel, dressé par le Conseil fédéral en vertu du mandat qui lui est conféré de recevoir les adhésions à cette Convention (art. 32), et nous l'avions mentionnée dans la liste que nous avons publiée, sur la base de ces données officielles, en 1911 [1]. En revanche aucune date n'était donnée à cette accession.

Il ne peut donc s'agir ici que d'une confirmation d'une décision antérieure, qui conférera au moins une date à cette signature, ainsi légalisée en quelque sorte.

WURTEMBERG

La Société Wurtembergeoise de 1917 à 1918

Nous laisserons comme précédemment de côté [2] les considérations militaires et politiques dont la Société se plaît à agrémenter le début de son 54me rapport, pour ne parler que de la tâche accomplie par la Croix-Rouge.

Cette tâche s'est étendue, ensuite de la paix conclue avec la Russie et la Roumanie, aux prisonniers libérés qu'il s'agissait d'accueillir le mieux possible à leur retour.

---

[1] Voy. T. XLII, 1911, p. 73.

[2] Voy. p. 175.

Le personnel sanitaire qui a été employé dans le service actif, soit près des champs de bataille, soit dans les lazarets du pays, comptait, au 31 mars 1918 (date de la clôture de ce rapport), 6,010 personnes.

Le transport des blessés et des malades a été assuré par les 45 colonnes de la Société et leurs 3,000 membres, au moyen de ses quatre trains sanitaires. A leur arrivée, les malades étaient recueillis dans les 10,000 lits dont elle dispose. Leur transport a occasionné une dépense de 3 ½ millions de Mk. Dans les gares ils étaient rafraîchis, réconfortés et soignés au besoin, aux postes créés à cet effet. Dans les hôpitaux enfin, des distractions intellectuelles et des travaux manuels leur étaient offerts pour raccourcir leurs heures de convalescence.

Des envois ont été faits méthodiquement aux soldats et aux blessés de sorte que, tous les quatre mois environ, chacun recevait un colis. Les expéditions de vêtements ont dû être suspendues en raison de la pénurie de ceux-ci et des dépenses trop fortes qu'elles occasionnaient.

En revanche les paquets pour les prisonniers ont continué a être régulièrement expédiés ; la Société a fonctionné comme centre d'expédition, à la requête du Comité central allemand, pour les colis destinés aux Allemands captifs en France.

Le bureau des recherches de disparus, celui des secours aux familles des soldats sous diverses formes, ont poursuivi, ainsi que les autres sections, que nous ne pouvons énumérer toutes, leur tâche bienfaisante. Un nouveau devoir s'est imposé à la Société : celui de créer des lieux de repos pour les soldats du front ; il en a été organisé un en Roumanie, un autre à Wladimir-Wolynsky, un troisième à Silce, qui ont été extrêmement appréciés.

Grâce aux appels parus dans la presse, de nombreuses familles ont consenti à héberger des permissionnaires sans foyer.

Les ressources de la Société, dues à la générosité du public pour la plus grande partie, ont été suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de toute sa tâche. Deux journées de re-

noncement et de dons, à Pâques et en août 1917, ont produit 830,000 Mk. en chiffres ronds.

Les recettes de l'exercice se sont élevées à	Mk.	12.311,801,12
Les dépenses à	»	11,789,932.41
Laissant un solde à nouveau de	Mk.	521,868.71

C'est à l'activité féconde et qu'on ne saurait trop reconnaître des 63 sections de la Croix-Rouge que la Société a dû de pouvoir satisfaire aux multiples obligations que la guerre lui a imposées.